

N/REF : 13/04/2026 9H15 C:000039 I:00239
V/REF : AC/C44438
V/Email reçu le Lundi 13/04/2026 a 9H15

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. HCH
IMMEUBLE : HAUTES CHALAIS -HCH
SQUARE DES HAUTES CHALAIS
.
35000 RENNES

Rennes, le

17 Avril 2026

Référence Marché: 024054-PBS-003
LOCALISATION : 46 SQUARE DES HAUTES CHALAIS - PASS TRAVAUX
ETAGE 3 - PORTE 4881
MOTIF : POSE MEUBLE SOUS EVIER 3P
Donneur d'ordre : Mme A. CATALDI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 14/04
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
FOURNITURE ET POSE MEUBLE SOUS EVIER
RÉALISATION D'UN JOINT SILICONE
CONTRÔLE - BON FONCTIONNEMENT
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 15/04/26 a 09H55 Mme A. CATALDI

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL093-FP.Meub.ss	évier compl.3pts 120mm	1	262,44	262,44
TOTAL H.T.					262,44
T.V.A. a 10,00%					26,24
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>288,68</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.